



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. de la MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. de l'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin

PASH DRESSES PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE

Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 19/52 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

Références : seules les informations liées au sous-bassin hydrographique sont représentées sur ce document cartographique

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

de moins de 2.000 EH (lb) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome communal (Ib) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement traiteur (III) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

- Collecteur sous pression
- Collecteur gravitaire
- Egout sous pression
- Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	Station publique adjugé ou en construction	Station publique à réaliser
Station à statut particulier privé	Station à statut particulier public	Station à statut particulier à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage existante	Station de pompage adjugé ou en construction	Station de pompage à réaliser
------------------------------	----------------------------------------------	-------------------------------

Bassin d'orage

bassin existant	bassin adjugé ou en construction	bassin à réaliser
-----------------	----------------------------------	-------------------

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/05/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable	1er catégorie	2ième catégorie
3ième catégorie	non classé	Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

- Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/12/2004)

Les zones qui s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 05/01/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : ODE et SPGE

